



Conseil de la Ville

Règlement RV-2004-01-71 modifiant le Règlement numéro 511 - Plan d'urbanisme de l'ex-Ville de Saint-Rédempteur

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Changement d'affectations**

La carte « Affectation des sols et répartition des densités d'occupation » du Règlement numéro 511 - Plan d'urbanisme de l'ex-Ville de Saint-Rédempteur est modifiée par l'agrandissement de l'affectation « résidentielle forte densité » à même une partie de l'affectation « parc » tel qu'illustré sur le plan joint en annexe « A ».

Adopté le 19 janvier 2004

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 10 MARS 2004